



MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE DE LA FNPSL

Les missions décrites ci-dessous correspondent aux thématiques qu'il est possible de proposer dans les structures d'accueil passant par l'agrément de la FNPSL. Même si plusieurs thématiques peuvent être abordées dans le cadre d'une seule et même mission, une seule thématique majeure doit être cochée sur le dossier intermédiation.



Toutes nos missions sont labellisées Génération 2024

(<https://generation.paris2024.org/service-civique-generation-2024>)

I. MISSIONS EN FRANCE (METROPOLE ET OUTRE-MER)

1A / LIEN SOCIAL ET VALEURS CITOYENNES : Favoriser le lien social et diffuser des valeurs citoyennes.

L'objectif de cette mission est de créer du lien social, de favoriser les échanges et la mixité sociale au sein des associations sportives et socio-culturelles en diffusant des valeurs nobles.

Il s'agira de mettre en place de projets et actions visant à faciliter la cohabitation, le "vivre ensemble" et le respect mutuel au sein des structures associatives. Les volontaires pourront:

- ✓ organiser des discussions, des jeux, ou des débats autour des questions de tolérance, d'entraide, de respect des autres, de respect des différences
- ✓ promouvoir les valeurs du sport
- ✓ organiser des moments de partage et d'échange au sein de l'association afin de renforcer les liens et créer de la cohésion
- ✓ lutter contre les discriminations
- ✓ promouvoir la parité et la mixité sociale dans le milieu associatif

- ✓ favoriser la transmission des informations au sein de l'équipe, vers les adhérents et vers les différents partenaires locaux
- ✓ créer des outils pour favoriser l'échange et la communication pour mieux vivre ensemble
- ✓ avoir un rôle de médiateur
- ✓ aider les associations à la mise en place de projets citoyens/solidaires
- ✓ développer de nouveaux partenariats notamment avec les associations de solidarité, humanitaires, et caritatives
- ✓ ...

2A/SPORT SANTE : Sensibiliser les publics aux bienfaits de l'activité sportive pour la santé.

L'objectif de cette mission est de sensibiliser les publics de tous âges aux bénéfices de l'activité sportive pour la santé.

Il s'agira de mettre en place des ateliers sportifs, animations et actions de sensibilisation à destination des sportifs et/ou des non-pratiquants. Les volontaires pourront:

- ✓ mener des actions afin de sensibiliser les non sportifs au sport santé et les inciter à faire du sport
- ✓ faire participer les clubs sportifs à des projets ou contribuer aux programmes tels que "nutrition santé", "sport santé bien-être", "plan obésité"...
- ✓ sensibiliser les publics des clubs sportifs aux bonnes pratiques dans le cadre de leur entraînement sportif : intérêt d'un bon échauffement, les réflexes pour éviter les blessures, les risques du surentraînement...
- ✓ mettre en avant l'intérêt de l'activité sportive pour la santé physique et mentale
- ✓ organiser des séances d'initiation et des ateliers de découverte des activités sportives dans le cadre de la lutte contre l'obésité
- ✓ animer des ateliers pédagogiques et/ou des journées thématiques sur l'alimentation et son importance pour la santé, notamment dans le cadre de la pratique sportive
- ✓ organiser des ateliers pour apprendre à créer des repas équilibrés ou des "goûters du sportif"
- ✓ ...

3A/SUSCITER DES VOCATIONS : Encourager la formation des jeunes et l'insertion professionnelle dans le secteur des sports et des loisirs.

L'objectif de cette mission est d'informer les jeunes et de favoriser leur insertion sociale grâce à la formation dans le milieu du sport et des loisirs.

Les volontaires seront chargés de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de projets et d'actions visant à informer les jeunes sur les formations et les métiers du sport et des loisirs.

Les volontaires pourront :

- ✓ Mener des actions d'information au sein des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, CFA, universités...) afin d'informer les jeunes
- ✓ Mener des actions d'information dans le cadre de salons, forum, ...
- ✓ Mettre en place des partenariats et favoriser les échanges avec les structures d'information et d'orientation de la jeunesse (CIDJ, CIO, CRIJ, Missions locales...)
- ✓ Participer à la création d'outils permettant aux jeunes d'accéder plus facilement aux informations sur les formations et les débouchés professionnels
- ✓ Organiser des journées de découverte des métiers du sport et des loisirs, des visites de clubs, des réunions d'information
- ✓ Organiser des rencontres avec des professionnels du secteur
- ✓ Informer et apporter du soutien aux jeunes en difficulté scolaire et/ou financière
- ✓ Accompagner et aider les élèves en décrochage scolaire notamment dans la définition de leur projet professionnel
- ✓ Informer sur les dispositifs d'aide à l'emploi et les services civiques

4A/ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIO-CULTURELLES POUR TOUS : Favoriser l'accès aux activités sportives et socio-culturelles à des publics spécifiques.

L'objectif de cette mission est de permettre l'accès à la pratique des activités sportives et socio-culturelles aux personnes qui n'y ont pas accès pour des raisons financières, géographiques, physiques, etc . Il s'agira d'organiser des actions visant à ouvrir la pratique sportive et les loisirs culturels à tous. Les volontaires pourront mettre en place des actions, des projets et/ou des ateliers de découverte des activités sportives et /ou socio-culturelles dans des milieux défavorisés et pour des publics spécifiques tels que :

- ✓ les habitants des zones urbaines sensibles ou des zones rurales isolées
- ✓ les personnes âgées
- ✓ le milieu carcéral
- ✓ les établissements scolaires et établissements socio-éducatifs
- ✓ les personnes handicapées
- ✓ le public féminin
- ✓ ...

Le sport et la culture seront utilisés comme moyen d'insertion, d'épanouissement et d'accès à la réussite sociale.

5A/SPORT ET INSERTION PROFESSIONNELLE : *Soutenir l'accès à l'éducation et l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation très précaire par le sport*

La mission vise à répondre aux besoins de petites structures associatives qui utilisent le sport comme un levier pour répondre à des enjeux de société à deux niveaux : pour donner accès à l'éducation d'une part, puis pour favoriser l'inclusion socio-professionnelle d'autre part. La mission concerne des publics en grandes difficultés sociales : personnes réfugiées, issues des QPV, ZR, etc.

Les volontaires pourront :

- Identifier les publics cibles sur le territoire concerné : jeunes des QPV, réfugiés, jeunes issues de familles bénéficiaires du RSA....
- Elaborer et animer des évènements sportifs à destination de ces publics
- Mettre en place des temps d'échange individualisés avec ces publics afin de proposer un accompagnement à la réussite de leur projet professionnel (soutien scolaire, orientation vers des formations adaptées, aide à l'insertion professionnelle) et à leur insertion sociale : accompagnement administratif et social, suivi individuel, collecte de données,

- Créer des événements et ateliers professionnalisants mêlant sport et accompagnement au projet professionnel
- Faire connaître les actions des associations œuvrant pour cette cause et mobiliser de nouveaux partenaires

5B/ LUTTER CONTRE LES INEGALITES HOMMES/FEMMES DANS LE SECTEUR DU SPORT : Encourager et valoriser l'engagement et la pratique sportive féminine

Le ou la volontaire aura une mission d'ambassadeur, ambassadrice pour développer plus de mixité dans le sport, et pourra à ce titre :

- Accompagner les clubs et associations à s'engager concrètement pour une véritable parité ;
- Mener avec les clubs et associations une étude sur leurs pratiques en terme de parité et mixité ;
- Soutenir les clubs et associations pour la promotion des métiers du sport au féminin ;
- Organiser des journées portes ouvertes pour attirer plus de femmes et filles licenciées ;
- Proposer des temps de discussion et d'échange pour sensibiliser à la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- Recueillir des témoignages de femmes et filles sportives inspirantes et en faire la diffusion ;
- Célébrer dans les clubs et associations les journées internationales comme la Journée internationale du sport féminin, etc. ;
- Partager les bonnes pratiques sur les médias sociaux ;

6A/ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE : Sensibiliser les publics au développement durable et aux gestes écocitoyens.

L'objectif de cette mission est de sensibiliser les publics du secteur des sports et loisirs aux enjeux de la préservation de l'environnement et d'encourager les bonnes pratiques au sein des structures concernées.

Il s'agira d'organiser des ateliers de sensibilisation, des animations et/ou des actions visant à sensibiliser les publics au respect de l'environnement, dans le cadre de la pratique sportive et/ou des activités socio-culturelles.

Les volontaires seront chargés de:

- ✓ expliquer la notion de développement durable
- ✓ Promouvoir les gestes éco-citoyens au quotidien et dans le cadre de la pratique des loisirs
- ✓ participer à la mise en place de projets innovants et/ou d'évènements (semaine du développement durable, journée sans voiture, collecte des déchets, ...)
- ✓ réfléchir à la création d'outils pédagogiques
- ✓ organiser des journées thématiques ou des ateliers pédagogiques afin de sensibiliser les enfants et les adultes aux questions environnementales
- ✓ réaliser avec les adhérents des clubs sportifs et des associations des débats autour de leurs comportements et modes de consommation
- ✓ établir des diagnostics au sein des associations et clubs sportifs afin d'évaluer l'impact environnemental, les aider à mettre en place des actions pour limiter la consommation et le gaspillage
- ✓ ...

II. CADRE REGLEMENTAIRE DES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE

Les missions PSL sont validées par l'Agence du Service civique.

Une mission de Service Civique doit être :

- Un engagement volontaire au service de l'intérêt général : les missions doivent être utiles à la société, permettre de répondre aux besoins de la population et des territoires. Il doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel ;
- Une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles : les volontaires doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de la structure d'accueil sans s'y substituer. A ce titre, les volontaires ne doivent en aucun cas encadrer une pratique sportive ou socio-culturelle en autonomie ni prendre la responsabilité d'un groupe ;
- Une mission accessible à tous les jeunes : les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure les jeunes qui n'ont pas de diplôme ou qualification. Les organismes d'accueil ne peuvent donc pas exiger des candidats un certain niveau de diplôme, de formation, de compétences, ou d'expériences professionnelles ou bénévoles. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui doivent prévaloir ;
- Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale : le Service Civique doit permettre aux volontaires d'effectuer une mission dans un environnement différent, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

Informations générales :

	France	International
Durée des missions	6 à 10 mois	6 à 12 mois
Indemnité Etat	489,59€ nets/mois	541,17€ nets/mois
Complément structure d'accueil	111,35€ nets/mois (en argent ou avantages en nature)	Logement (selon destination)
Bourse sur critères sociaux (boursiers - RSA)	111,45€ nets/mois	111,45€ nets/mois